

Conseil communautaire du 13 Octobre 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-CC-7S-DIFP-51

ABANDON DU PROJET DE DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉO PROTECTION

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi 13 du mois d'Octobre à quinze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc – Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane – MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette – M. PIERRE-JUSTIN Patrice – Mme CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Franscs - BARBIN Teddy Olivier - BEAUPERTHUY Emmery - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia – M. GALVANI Lucien – Mmes GRANDISSON Mariane – JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - MM. KANCEL Jacques, Lucien - LATCHOUMANIN Eric - Mmes PAULON Nina Valentine - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick – Mme VIROLAN Jocelyne, Albert.

EXCUSES : Mme LOUIS Nanouchka - MM. FRAIR Jules Joël (*Procuration à CLARAC Elodie*) - HOTIN Michel Eloi – Mmes HUGUES Valérie (*Procuration à FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia*) - KANCEL EPOUSE MURAT Marguerite Ephreme (*Procuration à CORNET Cédric*) – LAPTES Sylvia (*Procuration à BAPTISTE Franscs*) - M. LUTIN David Laurent - Mme MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette (*Procuration à GALVANI Lucien*).

ABSENTS : MM. BERNIER Laurent - CHATEAUBON Hugues.

Madame MOLIA Wennie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 31

Conseillers représentés : 5

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° n°2016-CC-6S-DIRCAB-19 du 27 Juin 2016 relatif à la mise en œuvre du dispositif de déploiement de la vidéo protection,

Vu la délibération n° 2020-CC-7S-DIFP-50 du 13 octobre 2020 portant modification des autorisations de programme et des crédits de paiements ;

Considérant les difficultés techniques et juridiques s'opposant à la bonne réalisation de ce projet.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

Par 20 voix pour, 0 voix contre et 14 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : D'approuver l'abandon du projet de déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la communauté d'agglomération La RIVIERA DU LEVANT.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

ARTICLE 4 : De charger le Président de la CARL et le Comptable Public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**


Cédric CORNET